

Les groupes de niveau : c'est non ! Mobilisons-nous !

A travers toute la France, les syndicats d'enseignants se mobilisent pour dénoncer la création des groupes de niveau au collège.

Le 17 mars 2024, un arrêté publié au Journal Officiel prévoit qu'à partir de septembre 2024, pour les cours de français et de mathématiques, des groupes seront instaurés selon le niveau de l'élève en sixième et cinquième, puis à compter de la rentrée scolaire 2025, en quatrième et troisième.

Pourquoi notre association, La CSF, dénonce-t-elle aussi cette mesure ?

- **Cette mesure creuse les inégalités sociales et scolaires** déjà omniprésentes à l'École car elle tend à favoriser un tri entre les élèves. Par le passé, des groupes de niveau en classe ont déjà été expérimentés dans de nombreux établissements scolaires : les enfants en difficultés scolaires ne s'en sortaient pas mieux, et pire ils se sentaient dévalorisés, stigmatisés et démotivés.
- **Cette mesure va aggraver les conditions de travail** des établissements scolaires qui manquent déjà cruellement de moyens humains, matériels et financiers (manque de salles, professeurs pas remplacés...). Elle sera catastrophique à la rentrée 2025 quand tous les élèves seront en groupe.
- **Cette mesure contraignante n'a fait l'objet d'aucun débat**, ni les enseignants ni les familles n'ont pu exprimer leur avis. C'est une décision qui sera mise en œuvre avec un pilotage central du gouvernement ne laissant aucune autonomie aux établissements.

Pour La Confédération Syndicale des Familles, l'Education Nationale doit permettre aux enfants et aux jeunes d'apprendre, de s'émanciper, de développer leur créativité et leur imagination, de se cultiver et de s'ouvrir au monde.

Pour répondre à ces impératifs, la CSF formule des propositions :

Pour une concertation de tous les acteurs

- Associer les équipes d'enseignants en coopération avec les parents et les élèves dans les décisions gouvernementales dans le domaine de l'éducation, dans les projets d'établissements scolaires et dans l'élaboration des règles de vie communes

La Confédération Syndicale des Familles

Bureau - 17 rue Roland Garros 41000 BLOIS

Pour nous joindre :

Présence au bureau du mardi au vendredi de 8h à 12h

Par courrier à adresser : au 17 rue Roland Garros 41 000 Blois

Par mail : udcsf41@la-csf.org

Par téléphone : 09 86 54 35 45 ou **par portable** : 06 61 56 42 86

Permanence tous les lundis en période scolaire de 9h30 à 12h : Espace Mirabeau à Blois

Pour améliorer les conditions de travail des équipes enseignantes

- Remplacer immédiatement les enseignants absents
- Donner les moyens humains, matériels et financiers nécessaires aux établissements scolaires
- Permettre aux enseignants d'exercer leur profession en donnant du sens à leur travail
- Former les enseignants à la psychologie de l'enfant et de l'adolescent, à la gestion de groupes

Pour le bien être des élèves

- Réduire le nombre d'élèves par classe, avec maximum 25 élèves
- Organiser des temps en autonomie, en petits groupes et des temps en classe complète, mais aussi en binôme afin que les élèves puissent s'entraider
- Organiser des temps d'écoute et de parole avec les élèves pour permettre à chacun de s'exprimer

La CSF, en tant qu'association de défense des familles, dénonce le caractère élitiste de cette mesure gouvernementale, exige plus de moyens pour l'Éducation, défend une école de qualité ouverte sur la culture, soutient les enseignants et appelle les familles à se joindre aux mobilisations !

Retrouvez ce communiqué de presse sur notre site web : <https://www.lacsf41.org/>

La Confédération Syndicale des Familles

Bureau - 17 rue Roland Garros 41000 BLOIS

Pour nous joindre :

Présence au bureau du mardi au vendredi de 8h à 12h

Par courrier à adresser : au 17 rue Roland Garros 41 000 Blois

Par mail : udcsf41@la-csf.org

Par téléphone : 09 86 54 35 45 ou **par portable** : 06 61 56 42 86

Permanence tous les lundis en période scolaire de 9h30 à 12h : Espace Mirabeau à Blois